

Image not found or type unknown



Livrer biens demandés par huissier

Par **foxpy**, le **26/11/2014** à **20:13**

Bonjour, suite à une injonction de payer que je ne peux pas assumer, et étant contraint de céder des biens énumérés par écrit par l'huissier, je voudrais savoir s'il était possible, par souci de discrétion, de livrer moi meme les biens. En d'autres termes, y a t il un article sur lequel je pourrais m'appuyer, m'autorisant à livrer moi-meme les biens, et éviter une saisie sur place. Merci de votre réponse.